



Championnat National des Bagadoù

Evolution sur 2010 du règlement des concours

Récapitulatif des décisions prises – Comité Directeur du 8 décembre 2010

- Adoption d'un système de notation par notes pondérées sur 20 (de 11 à 18)
- Maintien de la possibilité de prendre une année sabbatique tous les 3 ans
- **Evolution du règlement pour 2010 :**
 - **Retour à un système sans tuilage pour l'ensemble des catégories.**
 - **De la 5^{ème} à la 2^{ème} catégorie, les 2 premiers du championnat montent dans la catégorie supérieure.**
 - **La 5^{ème} catégorie garde son organisation actuelle.**
Au delà des 2 premiers de la finale, éventuellement plus de groupes peuvent monter sur proposition du jury et avis du Comité Directeur.
 - **Objectif de conforter la 4^{ème} catégorie à 30 groupes (2 poules de 15).**
Donc pas de descentes vers la 5^{ème} catégorie dans l'immédiat, sauf volontaires ou de fait (absence prolongée du groupe).
Pour 2010, 2 poules de niveau équivalent sont constituées selon le classement actuellement en place.
Les premières moitié de chaque poule au concours de printemps jouent ensemble en été (concours de 4^{ème} A) et concourent pour la montée en 3^{ème}.
Les deuxièmes moitiés concourent ensemble pour un titre de champion de 4^{ème} B.
Les résultats de l'année servent de base à la constitution de 2 poules équilibrées pour l'année suivante.
 - **Pour les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories :**
 - les 4 derniers du concours de printemps ont l'obligation du concours d'été, sauf dérogation autorisée par le Comité Directeur.
 - Pour la gestion des descentes : aucune décision pour le moment mais engagement de rechercher les aménagements à mettre en place pour atténuer les conséquences négatives des descentes et montées systématiques de 2 groupes chaque année. Les propositions seront soumises à la prochaine assemblée générale.
 - Organisation d'une réflexion concernant la limitation du nombre de musiciens en concours.

Le Président
Bob® HASLÉ

Vice Président
André Queffelec

Le Secrétaire de séance
Jean-Yves Le Boëtté